

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Avril 2025

Commune  
de AZÉ  
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation  
25/03/2025

En exercice	Présents	Votants
14	10	12

OBJET DE LA  
DELIBERATION

N° 2025-27- vote du taux des  
taxes 2025

Envoyé en parfaite le :  
10 AVR. 2025

Déposé en ligne le

10 AVR. 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de avril à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : M. CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis

Mme LANDRÉ Béatrice qui a donné pouvoir à Mme CHÉRAMY Laure-Aline,

Absents non excusés : M. MARCO Benjamin, M. TYTGAT Loïc

Mme CHÉRAMY Laure-Aline a été désignée secrétaire de séance ;

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, présente aux membres du Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 sur les bases d'imposition prévisionnelles suivantes :

- taxe foncière bâtie:.....1 054 000.00
- taxe foncière non bâtie :.....100 400.00
- taxe d'habitation :.....141 800.00

Les produits issus auparavant de la taxe d'habitation sont versés sous forme de compensation. Il convient donc de décider des taux de la taxe foncière bâti et non bâti et de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Après en avoir délibéré lors du vote des Budgets Primitifs, les membres du Conseil municipal ont décidé à l'unanimité des présents que le taux des taxes suivantes, soit :

- taxe foncier bâti :.....48,87 % (24.40% département et 24.47% commune)
- taxe foncier non bâti :.....55,15 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 20.78 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

BOULAY Maryvonne  
(Loir-et-Cher)



Le secrétaire de séance

CHÉRAMY Laure-Aline